



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportés internes et résistants

Question écrite n° 5277

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation douloureuse des anciens prisonniers rescapés des camps du Viet-Minh qui ont combattu en Indochine entre 1945 et 1954. Il lui expose qu'il serait hautement souhaitable qu'un statut de prisonnier interne, défini dans les mêmes conditions que celles reconnues aux internes par l'article L 273 du code des pensions, leur soit accordé dans un esprit de justice et de reconnaissance des services rendus à notre pays. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement entend prendre les mesures qui s'imposent à cet effet et, dans l'affirmative, dans quels délais le dépôt d'un projet de loi devant le Parlement pourrait être envisagé.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et victimes de guerre indique à l'honorable parlementaire que la situation des anciens prisonniers du Viet-minh est l'un de ses soucis prioritaires. C'est pourquoi il a présenté à l'agrément du Gouvernement un projet de loi créant un statut en faveur de cette catégorie d'anciens combattants. Ce texte pourrait être soumis au Parlement lors d'une toute prochaine session.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5277

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3190